

Mobilité

Description de l'activité

Définition

La mobilité est la propriété ou le caractère de ce qui est susceptible de mouvement, de ce qui peut se mouvoir ou être mû. La mobilité ici concerne tous les moyens de transports permettant de se mouvoir jusqu'au site Natura 2000 ou au sein du site.

Les pratiques

Plusieurs moyens de déplacement existent pour accéder au site Natura 2000, le transport aérien, le transport ferroviaire, le transport routier individuel et collectif ainsi que le transport à vélo et pédestre.

En avion

L'avion est utilisé pour venir sur le territoire du site Natura 2000 par des touristes habitants à l'étranger ou des français vivant loin de la Bretagne. Les aéroports étant éloignés du site, l'avion n'est utilisé que pour réaliser une partie du trajet entre le domicile des touristes et le site Natura 2000.

En train

Le train est utilisé pour venir sur le site pour les personnes vivant sur le territoire français. Mais aussi par des personnes venant de l'étranger et étant venu en France par avion dans des aéroports lointains comme ceux de Paris, Nantes, Rennes ou autres aéroports. Les gares sont éloignées du site, le train n'est utilisé que pour réaliser une partie du trajet entre le domicile des touristes et le site Natura 2000.

En car / bus :

Les communes du site Natura 2000 sont reliées aux principales villes proches (Saint-Brieuc, Lamballe, Saint-Malo et Dinan) par des transports en commun. Ces lignes de bus permettent également de raccorder les différentes communes du site entre elles. Ces transports sont utilisés en période estivale par les touristes logeant proche du site et proche de ces voies de transport en commun. Les personnes travaillant sur le site les utilisent également pour réaliser les trajets domicile - lieu de travail.

En voiture

La voiture est le moyen de transport le plus utilisé sur le site. De même que les transports en commun, la voiture est utilisée par les touristes pour se déplacer sur le site mais aussi par les salariés travaillant sur les communes du site Natura 2000 quel que soit la distance domicile – lieu de travail.

En vélo et à pieds :

Le vélo est utilisé par les salariés se rendant à leur lieu de travail peu éloigné. Cependant, ce sont en majorité des touristes qui se déplacent à vélo que ce soit pour visiter le site ou lors de randonnées à vélo de plusieurs jours.

La marche n'est réalisée que par les salariés vivant très proche de leur lieu de travail ou par les touristes visitant le site ou le traversant afin de réaliser une randonnée de plusieurs jours.



Bus DINAMO et TGV

L'activité sur le site Natura 2000

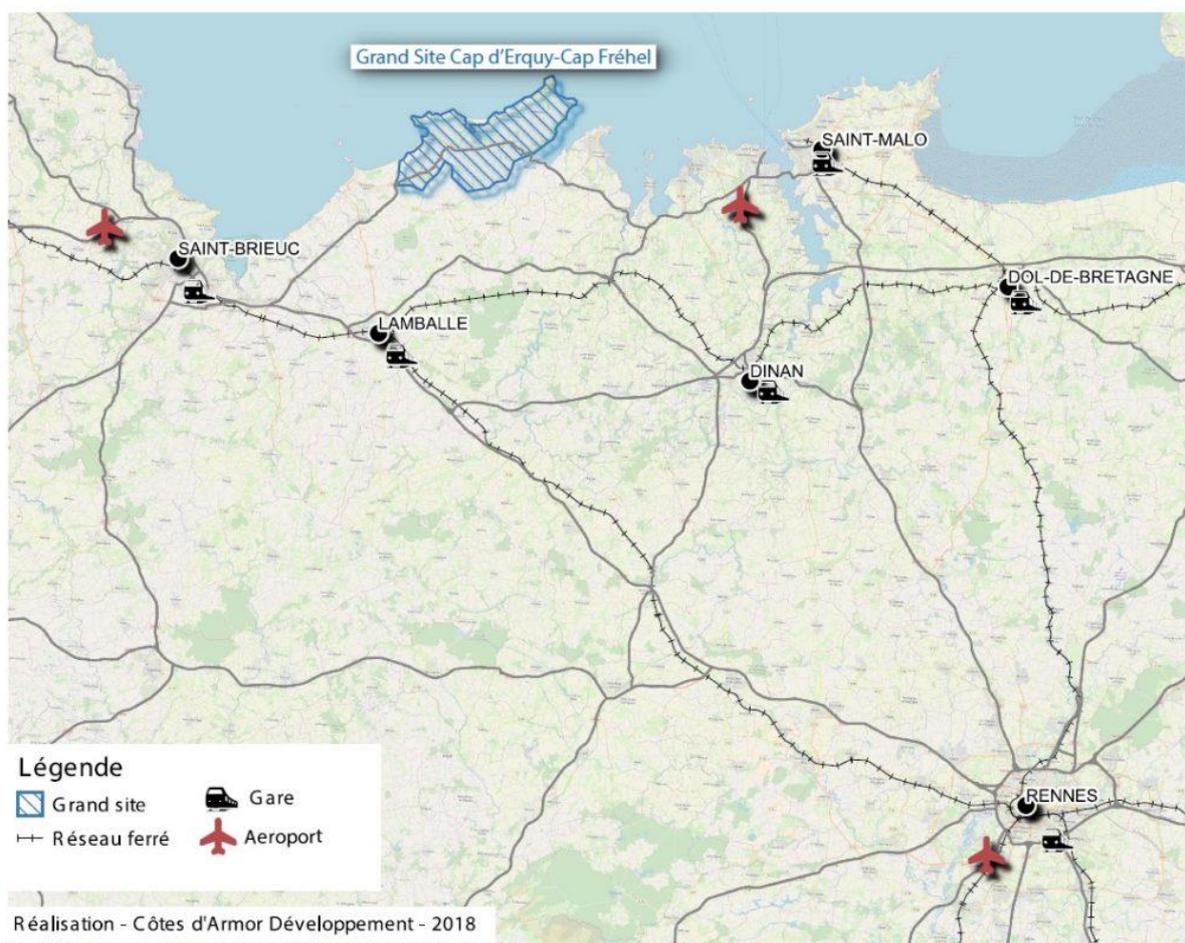
Spatialisation de l'activité

En avion

L'aéroport de Rennes se situe à plus de 100 km du périmètre Natura 2000. Le plus proche est l'aéroport de Saint-Malo – Dinard, à seulement une vingtaine de kilomètre du site (Cf Carte 1).

En train

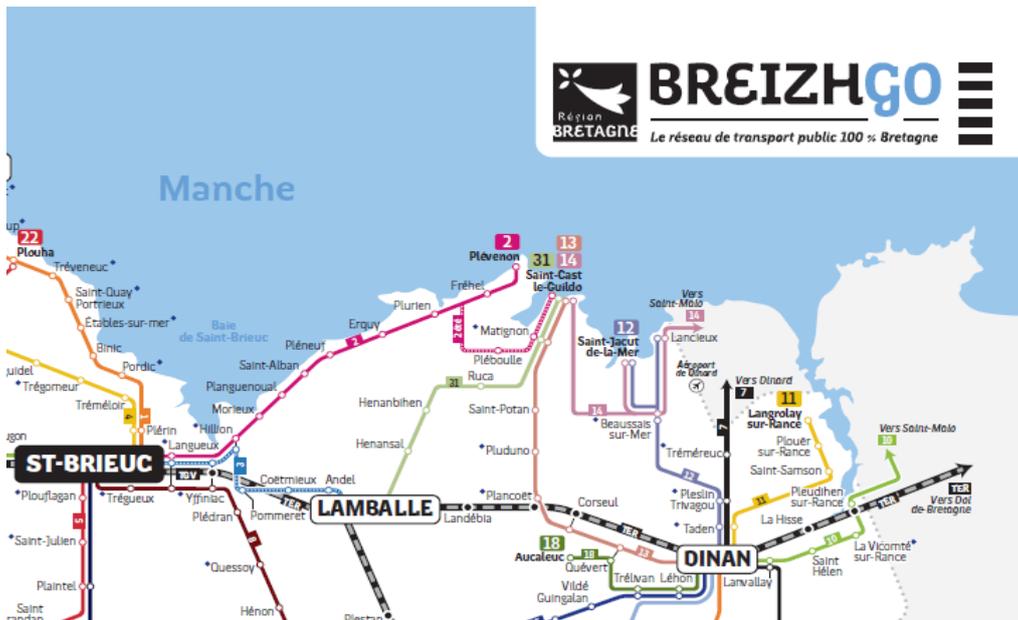
Les gares sont éloignées du site, les gares les plus proche sont les gares de Plancoët et de Lamballe qui se situent à une vingtaine de kilomètres. Les gares de Saint-Brieuc, Saint-Malo et de Dinan sont à une trentaine de kilomètre du site. Les gares les plus éloignées sont les gares de Dol-de-Bretagne à une cinquantaine de kilomètres et la gare de Rennes à plus de 100km (Cf Carte 1).



Carte 1 : Aéroports et gares les plus proche du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel

En car / bus :

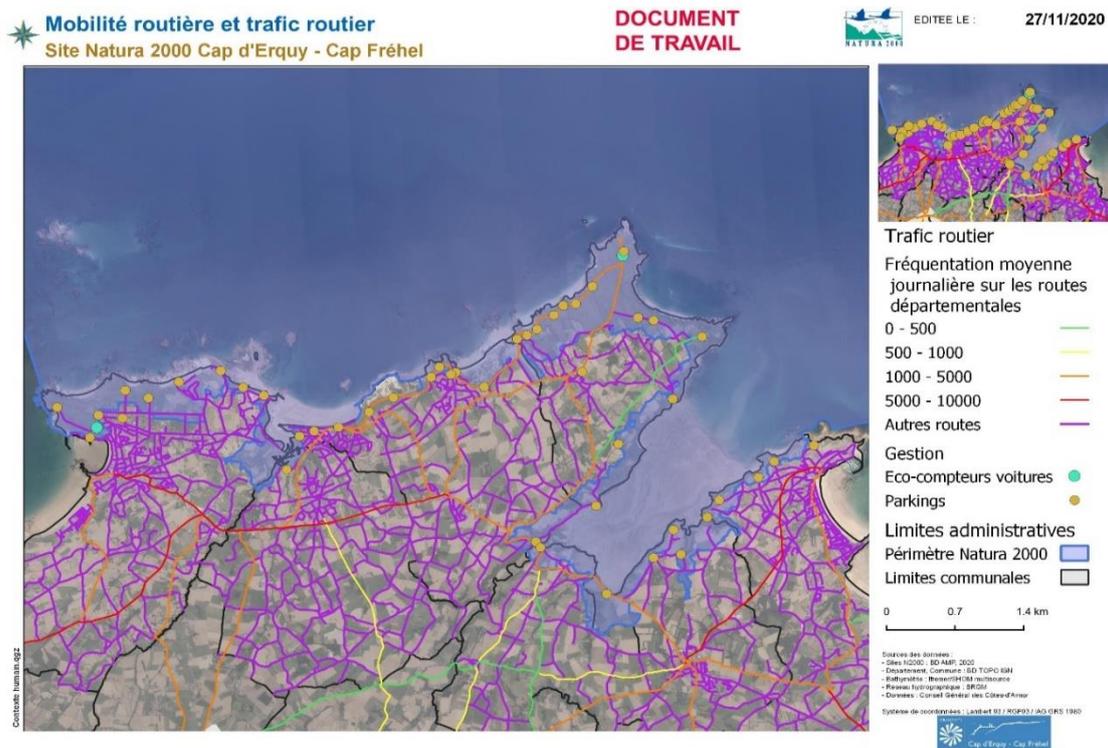
Les communes du site Natura 2000 sont reliées aux principales villes proches (Saint-Brieuc, Lamballe, Saint-Malo et Dinan) par des transports en commun. Ces lignes de bus permettent également de raccorder les différentes communes du site entre elles (Cf Carte 2).



Carte 2 : Ligne de bus régional Breizhgo reliant les communes du site Natura 2000 au reste du département

En voiture

Les communes du site Natura 2000 sont quadrillées par de nombreuses routes communales à l'exception du cap d'Erquy et du cap Fréhel. Plusieurs routes départementales traversent également les sept communes (Cf Carte 3). De nombreux parkings sont également présents sur le site Natura 2000.



Carte 3 : Réseaux routiers des communes du site Natura 2000 et la fréquentation moyenne par jour des routes départementales à proximité du site Natura 2000

En vélo et à pieds :

Une route cyclable traverse le territoire, la Vélomaritime qui relie Roscoff à Kiev en Ukraine. Des liaisons départementales relient cette Vélomaritime au Cap d'Erquy et au Cap Fréhel.



Carte 4 : Réseaux de mobilité douce sur les communes du site Natura 2000

Acteurs et pratiquants

En avion

L'avion est utilisé par des touristes habitants à l'étranger ou des français vivant loin de la Bretagne afin de venir visiter le littoral des Côtes-d'Armor.

Depuis 2010, la Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard, dont VINCI Airports est actionnaire à hauteur de 49% aux côtés de la CCI Ille-et-Vilaine, est concessionnaire des deux aéroports pour une durée de 14 ans et 10 mois.

En train

Le train est utilisé pour venir sur le site principalement par des touristes français.

La SNCF est une société anonyme depuis début 2020 qui assure la gestion du transport ferroviaire français.

En car / bus :

Les transports en commun sont utilisés en période estivale par les touristes logeant proche du site et proche de ces voies de transport en commun (Breizhgo, Distribus et Dinamo). Les habitants peuvent utiliser le réseau Breizhgo afin de réaliser les trajets domicile - lieu de travail.

Le réseau BreizhGo est le réseau de transports publics du Conseil régional de Bretagne. Les autres réseaux sont des réseaux de transports publics des communautés de communes. Le réseau Distribus dépend de Lamballe Terre et Mer et le réseau Dinamo de Dinan Agglomération.

En voiture :

Le réseau routier est utilisé en majorité par les habitants du site toute l'année à l'exception de la période estivale où les touristes sont la majorité des personnes circulant sur le site Natura 2000.

Le Conseil général des Côtes-d'Armor construit et entretient le réseau routier départementale. Les routes communales quant à elles sont construites et entretenues par les communes ainsi que les communautés de communes Lamballe Terre et Mer et Dinan Agglomération.

En vélo et à pieds :

Le vélo est principalement utilisé l'été par les touristes. Les autres utilisateurs sont des habitants se déplaçant en vélo au quotidien.

La Vélomaritime est un projet porté collectivement par la région Bretagne et le département des Côtes-d'Armor et leurs institutions touristiques associées. Les partenaires apportent un soutien financier et technique au projet.

Saisonnalité des pratiques

Les infrastructures de transports sont utilisées toute l'année. Cependant, elles sont beaucoup plus fréquentées lors des périodes de vacances surtout estivale, et les week-ends prolongés.

Eléments quantitatifs

En avion

Trois aéroports se situent à proximité du site Natura 2000 Cap d'Erquy – Cap Fréhel. L'aéroport de Rennes est le plus important des trois, et ils proposent de nombreuses destinations nationales et internationales. C'est également l'aéroport le plus éloigné. En effet, il se situe à plus d'une centaine de kilomètres du site Natura 2000. L'aéroport de Saint-Brieuc Armor se situe à une cinquantaine de kilomètres du site Natura 2000. Le plus proche est l'aéroport de Saint-Malo – Dinard, à seulement une vingtaine de kilomètres du site.

Aéroport de Rennes :

- 16 destinations en France,
- 50 destinations en Europe dans 18 pays différents, Allemagne 6, Autriche 1, Belgique 1, Croatie 1, Grèce 2, Danemark 1, Espagne 10, Hongrie 1, Irlande 3, Italie 6, Malte 1, Norvège 1, Pays-Bas 1, Portugal 3, Royaume-Uni 9, République Tchèque 1, Suède 1, Suisse 1.,
- 23 destinations internationales hors Europe dans 16 pays différents (Afrique du Sud, Brésil, Canada, Chine, Cuba, Côte d'Ivoire, Emirats Arabes Unis, Etats-Unis, Japon, Madagascar, Maroc, Mexique, Singapour, Sénégal, Thaïlande, Turquie.
- En 2019, l'aéroport de Rennes a accueilli 856 791 passagers et transporté 8 700 tonnes de marchandises.

Aéroport de Dinard avec 2 destinations en Angleterre à Londres et à East Midlands.

Aéroport de Saint-Brieuc Armor, il ne propose plus de vols sur lignes régulières à destination nationales ou internationales.

En train

Des gares TGV se trouvent à proximité du site, les quatre gares les plus proches sont les gares de Lamballe, Saint-Brieuc et Saint-Malo.

Gare d'arrivée Lamballe = 23 km

Gare d'arrivée Saint-Brieuc = 34 km

Gare d'arrivée Saint-Malo = 40 km

Des gares TER se trouvent à proximité du site, les quatre gares les plus proches sont les gares de Dinan et Plancoët.

Gare d'arrivée Plancoët = 20 km

Gare d'arrivée Dinan = 38 km

Depuis les gares, il existe diverses options : bus, location de voiture, ...

En voiture

Le moyen de transport très majoritaire sur les sept communes du site Natura 2000 est le moyen de transport individuel motorisé. La voiture représente au minimum 80% des déplacements de la population active des communes et plus de 90% des ménages possèdent au minimum une voiture (Figure 1).

En dehors de ces données, il est également connu par l'Insee que les ménages des sept communes concernées ont en quasi intégralité des véhicules. En effet, plus de 90% des ménages du territoire sont équipés avec une voiture.

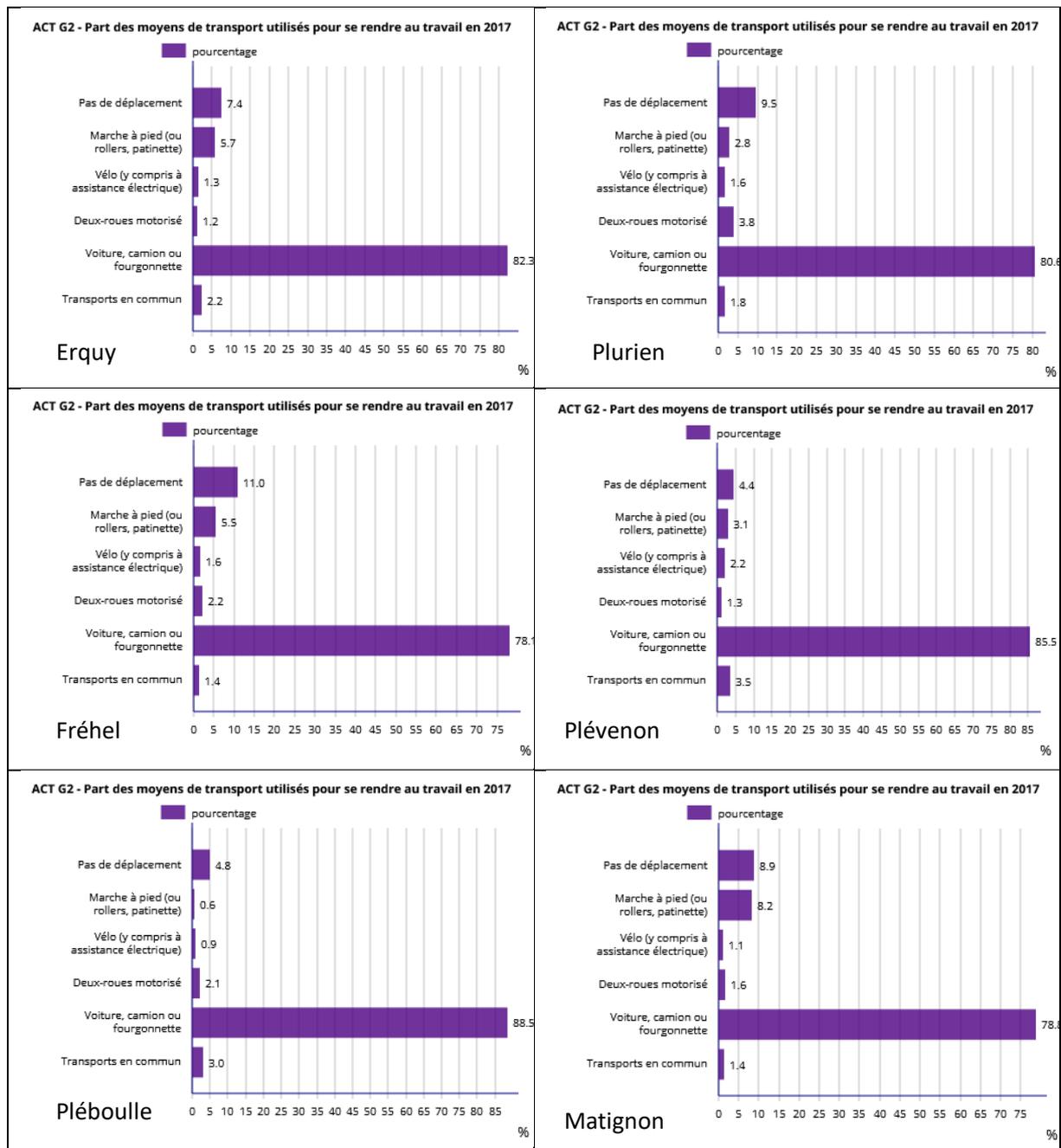
Cette utilisation majoritaire de la voiture est à mettre en parallèle de deux phénomènes, premièrement le peu d'offre de transport en commun présent sur le territoire (Carte 2) et également le peu d'emploi. Les gros centres d'emploi sont assez éloignés, on retrouve l'agglomération de Saint-Brieuc et les communes de Lamballe-Armor, Dinan et Saint-Malo (Carte 5).

On recense une trentaine de parkings dans le site Natura 2000 et à ces abords.

De ce fait, le territoire comprend un maillage dense de route.

La route la plus fréquentée est la D786 avec quasiment 10 000 véhicules par jour. La D34 à Erquy et la D13 à Saint-Cast-le-Guildo enregistrent un trafic journalier compris en 5000 et 6000 véhicules.

La route en fond de Baie de la Fresnaye et la longeant à l'ouest ainsi que les routes principales traversant Plurien (D34), Fréhel (D786, D117), Sables-d'Or-les-Pins (D34, D117), Pléhérel (D117, D34), Plévenon (D34), Matignon (D13, D794, D786), Erquy (D34, D52, D68) et Saint-Cast-le-Guildo (D19) ainsi que les routes se rendant au Cap Fréhel (D34) sont fréquentées par 1000 à 5000 véhicules par jour.



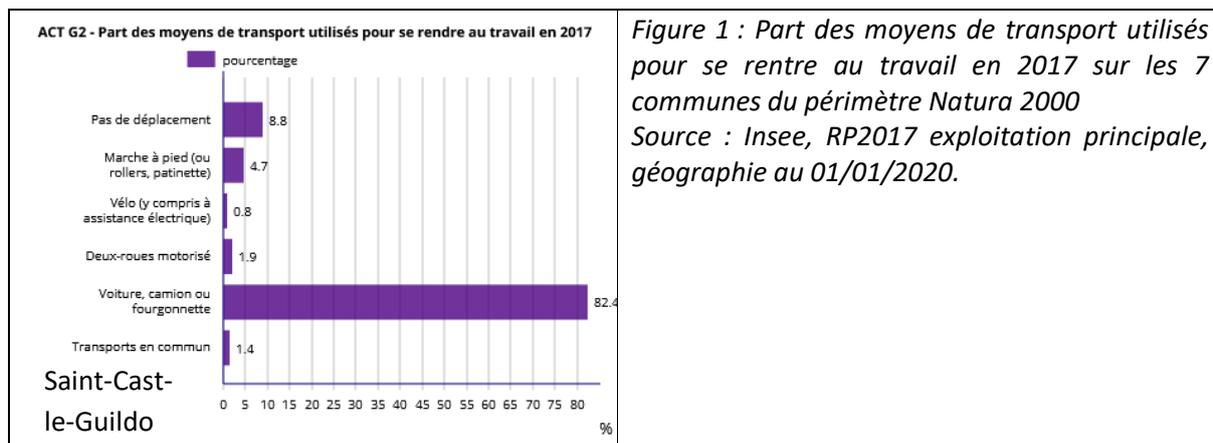
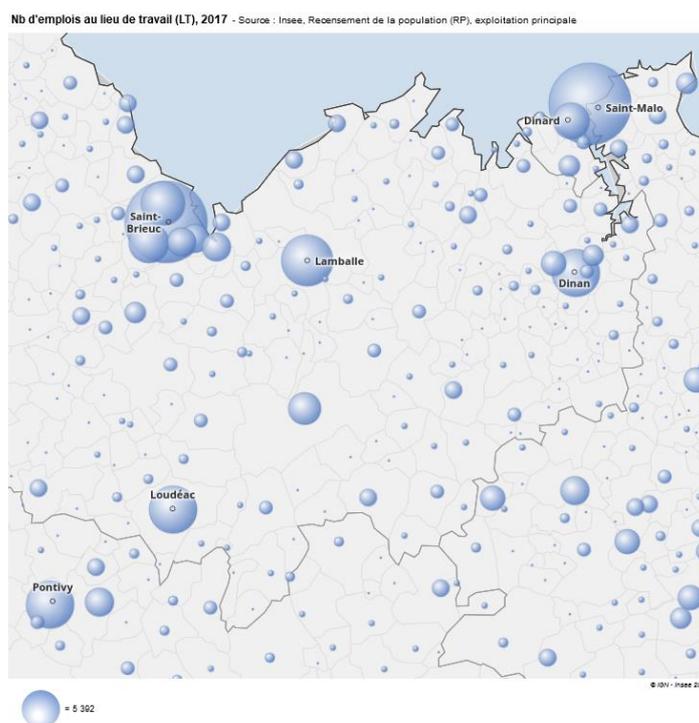


Figure 1 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017 sur les 7 communes du périmètre Natura 2000
 Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020.

Figure 1 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2017 sur les communes d'Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon, Pléboulle, Matignon et Saint-Cast-le-Guildo



Carte 5 : Nombre d'emplois par commune aux alentours de la Côte d'Emeraude et de Penthivère (Source : INSEE)

En car / bus :

Les communes du site Natura 2000 sont reliées aux principales villes proches (Saint-Brieuc, Lamballe, Saint-Malo et Dinan) par des transports en commun. Ces lignes de bus permettent également de raccorder les différentes communes du site entre elles. Cependant,

Au départ de Saint-Brieuc

- **Vers Saint-Cast-le-Guildo** en passant par **Erquy, Plurien, Fréhel, Plévenon, Pléboulle, Matignon** : la Ligne 2 Breizhgo.

Au départ de Lamballe

- **Vers Erquy** : ligne 3 et 4 du Distribus. Entre le 4 juillet et le 30 août 2020, les horaires sont renforcés notamment le samedi sur les lignes Terre & Mer entre Lamballe-Armor, Pléneuf-Val-André (ligne 3) et **Erquy** (ligne 4). Le service Chrono'week-end propose des liaisons entre la gare SNCF de Lamballe-Armor et la Côte de Penthièvre (Pléneuf-Val-André, **Erquy** et **Plurien**) les vendredis soir et le dimanche après-midi. Il existe aussi le service Chrono' C2 périurbain qui dessert les communes de **Erquy**, La Bouillie, Pléneuf-Val-André, **Plurien**, Saint-Alban et la gare SNCF de Lamballe-Armor. Ces services Chrono' circulent toute l'année sur réservation.
- **Vers Saint-Cast-le-Guildo** en passant par **Matignon** : Ligne 3 Breizhgo

Au départ de Dinan

- **Vers le Cap Fréhel / Sables d'Or** : DINAMO Estival propose un service de bus gratuit du **6 juillet au 30 août 2020**. Destinations : Sables-D'or-les-Pins (Fréhel), le Cap Fréhel (Plévenon), Matignon. **Tous les Mardi, Jeudi, Samedi et Dimanche avec deux rotations par jour.**
- **Vers Saint-Cast-le-Guildo** en passant par **Matignon** : Ligne 13 Breizhgo

Au départ de Saint-Malo

- **Vers Saint-Cast-le-Guildo** : Ligne 14 Breizhgo.

Des touristes venant avant tout en séjour en voiture (94%), dont une proportion importante de camping-caristes (12%). Importance des déplacements doux (22 % piéton et vélo) pour les touristes en séjour sur place lors des déplacements de proximité contre 76% la voiture (CAD, 2020).

Réglementation et encadrement de l'activité

Gestion de l'activité

Ce sont principalement les collectivités territoriales qui gèrent les réseaux de transport, la région Bretagne, le Conseil Général des Côtes-d'Armor, Lamballe Terre & Mer et Dinan Agglomération.

La Compagnie Armoricaïne de Transports (CAT) contribue au développement des transports collectifs dans le département des Côtes d'Armor.

Cadre réglementaire

Au niveau européen :

- Règlement (UE) n°181/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 février 2011 concernant les droits des passagers dans le transport par autobus et autocar et modifiant le règlement (CE) n° 2006/2004

- Règlement (CE) n° 1371/2007 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 sur les droits et obligations des voyageurs ferroviaires

Au niveau national :

La Loi d'Orientation des Transports Intérieurs, dite « loi LOTI », du 30 décembre 1982 est la loi de référence pour l'organisation des services publics de transport en France, à l'exception de la région Ile de France.

Cette loi a affirmé un droit au transport devant permettre de se déplacer « dans des conditions raisonnables d'accès, de qualité et de prix ainsi que de coûts pour la collectivité ».

- Loi n° 96-1236 du 30 décembre 1996 sur l'air et l'utilisation rationnelle de l'énergie
- Loi n° 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre

Ces lois ont facilité la création de structures de coopération intercommunale dédiées aux transports et leur possible coopération, elles ont organisé la planification des déplacements dans les grandes agglomérations.

- Loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

Elle affiche la priorité au développement de l'usage des transports publics comme élément de la politique durable des transports en France

- Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

De multiples Code cadre la gestion de la voirie : Code de la voirie routière, Code général de la propriété des personnes publiques, Code de l'urbanisme, Code de l'environnement, Code général des collectivités territoriales, Code de la route, Code civil.

Au niveau local :

Règlement de voirie départementale :

Le règlement de voirie est un document d'urbanisme local qui établit très précisément les modalités de coordination administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public et à l'exécution des travaux de voirie, notamment sur les réseaux routiers.

Autres outils de gestion influençant l'activité

Interactions potentielles de l'activité avec les habitats/Espèces Natura 2000

Sur l'écosystème en général

- Pollution de l'air

Le dioxyde d'azote (NO₂) et l'ozone (O₃) s'avèrent toxiques pour l'homme et ont des effets néfastes sur les écosystèmes. L'ozone affecte les végétaux et réduit le rendement des cultures par une perturbation de la photosynthèse. Et il contribue à l'effet de serre. Le dioxyde d'azote entraîne l'acidification des milieux, qui peut entraîner des chutes de feuilles ou d'aiguilles, des nécroses et influencer de façon importante les milieux aquatiques. Elle provoque aussi l'eutrophisation (apport excédentaire d'azote dans les milieux naturels et notamment les sols) qui conduit à une réduction de la biodiversité.

- Fragmentation

La consommation et le morcellement de l'espace associés au développement des infrastructures de transport ont un fort impact sur le milieu physique et naturel (végétation, faune), le patrimoine, l'agriculture ou encore sur la qualité de la vie. En zone extra-urbaine, les infrastructures et les remembrements associés peuvent morceler les domaines de vie des espèces. On considère ainsi qu'un territoire « morcelé » en dix parties voit sa diversité biologique divisée par deux.).

- Pollution chimique

Les grandes infrastructures routières entraînent des modifications du milieu aquatique, aussi bien des eaux de surface, que des eaux souterraines. Citons par exemple les problèmes associés au traitement des eaux de ruissellement. L'eau de pluie lessive les surfaces asphaltées. Elle entraîne dans les réseaux d'assainissement de forts débits d'eau chargée d'une pollution diffuse (métaux, hydrocarbures) qui peut perturber le traitement dans les stations d'épuration. En zone non imperméabilisée ou rurale, cette pollution atteint les sols, les nappes phréatiques et les cours d'eau.

Sur les espèces terrestres

La consommation d'espace par les transports entraîne des effets de coupures et donc des problèmes de franchissement pour les individus et la faune. Il y a une mortalité des individus importantes pour certaines espèces causée par la collision avec des engins de transport.

Initiatives et leviers d'actions [visant à limiter les interactions]

Inciter les collectivités territoriales à améliorer les offres de transport en commun et de mobilité douce

Promouvoir les mobilités douces et les transports en commun afin d'accéder au site Natura 2000.

Adapter les infrastructures pour favoriser la traversée des infrastructures de transport

Bibliographie

Documents consultés

ADEME. (2016). *Empacts des transports sur l'environnement*. Récupéré sur <https://www.ademe.fr/>:
<https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transport/elements-contexte/impacts-transport-lenvironnement>

Breizhgo. (2020). *Accueil*. Récupéré sur <https://www.breizhgo.bzh/>: <https://www.breizhgo.bzh/>

Dinan Agglomération. (2020). *Transport urbain DINAMO!* Récupéré sur <http://www.dinan-agglomeration.fr>: <http://www.dinan-agglomeration.fr/Urbanisme-habitat-mobilite/Transports-et-mobilites/Transport-urbain-DINAMO!>

Dinard Bretagne Aéroport. (2020). *Accueil*. Récupéré sur <https://www.dinard.aeroport.fr/>:
<https://www.dinard.aeroport.fr/>

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. (2020). *Accueil*. Récupéré sur www.insee.fr: <https://www.insee.fr/fr/accueil>

Lamballe Terre & Mer. (2020). *Accueil*. Récupéré sur <https://www.distribus.bzh/fr/>:
<https://www.distribus.bzh/fr/>

Rennes Bretagne Aéroport. (2020). *Accueil*. Récupéré sur <https://www.rennes.aeroport.fr/>:
<https://www.rennes.aeroport.fr/>

Société Nationale des Chemins de Fer Français. (2020). *Accueil*. Récupéré sur <https://www.sncf.com/fr>: <https://www.sncf.com/fr>

www.lavelomaritime.fr. (2020). *Qui-sommes-nous ?* Récupéré sur www.lavelomaritime.fr:
<https://www.lavelomaritime.fr/qui-sommes-nous>

Personnes sollicitées pour relecture et complément

-